

Annexe B

Conduite antisportive:

Tout geste antisportif n'ayant pas sa place dans l'essence même de ce sport.

- > Lancer son casque ou son bâton non dirigé vers un individu et sans atteindre un individu
- > Bâton illégal

Échelle de suspension:

- > Initial: Suspendu 1 match
- > 1 ère récidive : 2 matchs
- > 2 ère récidive : 3 matchs

Suspension supplémentaire :

- > Refus de quitter le terrain
- > Comportement déplacés prolongés après une expulsion ou avant de sortir du terrain

Menace et insulte:

Toute menace d'intimidation verbale ou physique.

- > Feinter de frapper, taper dans son poing en regardant un joueur ou un arbitre. Le but étant d'intimider.
- > Menacer quelqu'un sans passer à l'acte (ex: je vais t'arracher la tête)
- > Menace d'atteindre intentionnellement un joueur au bâton ou sur les buts par un lancer ou un contact
- > Invitez quelqu'un à se battre
- > Langage irrespectueux, blasphèmes ou geste antisportif vers un joueur ou arbitre. Exemple : Ferme ta gueule, va donc chier , t'es un épais, doigt d'honneur, tracer une ligne chaque côté du marbre, etc...)
- > Insulter clairement un joueur ou arbitre. Exemple : (Tout commentaire dénigrant une personne tel que Chaudron, Pourri, t'es poche, ma grand-mère ferait un meilleur job, mets tes lunettes, etc...)

Échelle de suspension:

- > Initial : 1 match
- > 1 ère récidive : 2 matchs
- > 2 ième récidive : 4 matchs

Suspension supplémentaire :

- > Refus de quitter le terrain
- > Comportement déplacés prolongés après une expulsion ou avant de sortir du terrain

Conduite dangereuse:

Toute atteinte à l'intégrité physique d'un individu sur le terrain et hors du terrain.

- > Atteinte légère à l'intégrité physique (Donner une poussée avec une partie de son corps sans donner de suite).
- > Cracher sur quelqu'un.
- > Contact physique est fait ou pousser violemment quelqu'un
- > Lancer un objet quelconque tel un casque ou un bâton envers un individu.
- > Tentative de blesser un autre joueur tel qu'en glissant sur les buts, en faisant contact intentionnel contre le receveur, en atteignant intentionnellement un frappeur (lanceur) ou un coureur (joueur défensif) ou toute autre geste utilisant une force excessive.

Échelle de suspension:

- > Initial : 3 matchs
- > 1 ère récidive : 5 matchs
- > 2 ième récidive : discrétion du Comité (7 matchs minimum)

Suspension supplémentaire :

- > Refus de quitter le terrain
- > Comportement déplacés prolongés après une expulsion ou avant de sortir du terrain

Agression physique:

Atteinte marqué à l'intégrité physique

- > Bagarre
- > Assaut
- > Frapper quelqu'un avec violence avec une partie de son corps (coude, genoux, etc...)

Échelle de suspension:

- > Minimum 7 matchs jusqu'au bannissement de la ligue

Instigateur d'une bataille :

- > L'instigateur d'une bataille voit la peine minimale passée à 10 matchs.

Agression d'un officiel:

- > Minimum 1 an

Pour les agressions physiques, les évènements demeurent indéfiniment au dossier.

Note:

1) Les suspensions ne pouvant être servies à l'intérieur d'une saison sont bien sûr reportées à l'année suivante.

2) Les matchs de suspension ne prennent pas en ligne de compte si le joueur a été éjecté du match ou non. C'est en addition.

Source: Softball Laval

Dans les autres situations qui pourraient subvenir:

- > L'éjection d'un joueur par un arbitre constitue automatiquement une suspension la partie suivante!
- > Des mesures disciplinaires peut être donnée au joueur en cas d'infraction suivante:
 - > Narguer , manquer de respect envers un adversaire ou un directeur
 - > Autre comportement inapproprié, non mentionné envers un joueur adverse, directeur ou arbitre
- > L'Échelle de suspension pour chaque infraction est un cycle de 3 ans, donc si une infraction comise par un même joueur est survenu en 2020, une deuxième en 2021 et une troisième en 2022 c'est un récidiviste et non une infraction initial a chaque année.
- > Lettre d'avertissement et suspension seront noté sur le Site internet de la ligue, disponible au public